



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge de l'endométriose

Question écrite n° 15039

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge de l'endométriose. Actuellement, 4 millions de femmes souffrent d'endométriose soit une femme sur dix en France. Le diagnostic est souvent long en raison d'un dépistage très faible. De plus, les symptômes de cette maladie ont des impacts considérables sur la vie personnelle et de couple des femmes qui en souffrent mais aussi professionnelles. Aucun traitement médical réel et définitif n'existe mais uniquement des traitements aux effets secondaires conséquents. Alors que cette maladie est souvent sous-estimée et peu connue, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour mieux lutter, prendre en charge et traiter l'endométriose.

Texte de la réponse

Le ministère en charge de la santé a lancé dès 2014 à la demande des professionnels et des associations de patientes, deux expérimentations relatives à l'organisation de la prise en charge de l'endométriose sous l'égide des agences régionales de santé concernées : l'une sous la forme d'un centre expert intégré (en région Normandie), l'autre sous la forme d'un réseau de professionnels hospitaliers et de ville ayant mis en commun des procédures de prise en charge (en région PACA). Par ailleurs, la Haute autorité de santé a publié en décembre 2017 une mise à jour des recommandations de prise en charge médico-chirurgicale de cette pathologie. Le ministère en charge de la santé a depuis lancé les travaux relatifs à la définition, avec l'ensemble des acteurs concernés, du modèle à retenir pour une organisation nationale des prises en charge. Une réunion de travail tenue en juillet 2018 a permis une présentation comparative des expérimentations en cours et de l'expression des avis des sociétés savantes, des représentants des professionnels de santé et des associations. La suite des travaux tiendra compte des propositions des différentes parties prenantes pour l'élaboration partagée de dispositions relatives notamment à l'organisation régionale des prises en charge des femmes atteintes d'endométriose et à la formation et l'information des professionnels de santé en soins primaires.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15039

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11322

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11864